



SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON
Siège : Mairie de Bracieux – 41250 BRACIEUX
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie-salle des fêtes de Huisseau sur Cosson, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Sont présents :

Les représentants délégués des communes : 3 délégués :

M GIRAUDON Michel, *Pierrefitte sur Sauldre*
M. LANDRY Guy, *Argent sur Sauldre*
Mme ROBERT Michèle, *Brinon sur Sauldre*
Vienne en Val
Clémont

Les représentants délégués des EPCI à Fiscalité Propre : 23 délégués :

Mme CASSAGNE Blandine, M SARRADIN Jean-Pierre, M CHICOINEAU René et Mme BREGÉARD, **CA AGGLOPOLYS.**

M GUILLOU Eric, M TARQUIS Didier et M PFOHL Thierry, **CC COEUR DE SOLOGNE.**

M DEBUIGNE Joël, M COELHO José, M LEGENDRE Philippe, M MARCILLAC Julien, Mme VOINCHET Marie-Christine et Mme BARBOTTE Christine **CC GRAND CHAMBORD.**

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS.

CC SOLOGNE DES RIVIERES.

M CHAMPEAUX Jacky et M BIETTE Bernard **CC VAL DE CHER CONTROIS.**

CC SAULDRE ET SOLOGNE.

CC GIENNOISES.

M D'ESPINAY SAINT LUC François, M GIOT Guillaume et M AZEMARD Hubert
CC SOLOGNE DES ETANGS.

Mme BAILLY Katia, M BRAULT Didier, M VAN HILLE Bernard, M GAUDE Michel et M BOUQUIN Jean-Jacques, **CC PORTES DE SOLOGNE.**

CC VAL DE SULLY.

CC DES LOGES

Absents excusés : M CHAPPUIS Jean-Noël (**CA Agglopolys**), M De DREUZY Philippe (**CC Portes de Sologne**) et M D'HEROUVILLE Emmanuel (**CC val de Sully**).

Membres :	39	Présents : 26	Pouvoirs : 0	Votants : 26
Communes :	5	3	0	3
EPCI à FP :	34	23	0	23

Ordre du Jour :

- **Approbation du procès-verbal : comité syndical du 13 octobre 2022**
- **Point sur la représentativité**
- **Election d'un vice-président et d'un membre de bureau**
- **Orientations budgétaires - présentation du rapport 2023**
 - **Partie 1 : GEMAPI**
 - **Partie 2 : Hors GEMAPI**
- **Contributions des membres 2023**
- **Point sur l'étude bilan et prospective du prochain contrat territorial**
- **Questions diverses**

A partir de 19h00

- **Cérémonie de remise du mérite agricole.**

Après constat des membres présents et du quorum atteint, Monsieur le président ouvre la séance du comité syndical.

Madame BARBOTTE Christine est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022

Le compte rendu étant transmis à l'ensemble des membres et ne recevant aucune observation, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022.

POINT SUR LA REPRESENTATIVITE

(Délibération)

Monsieur le Président informe que :

- La communauté de communes du Grand Chambord par délibération en date du 19 décembre 2022 a désigné Madame VOINCHET Marie-Christine, déléguée titulaire.
- La commune de Pierrefitte sur Sauldre par délibération en date du 08 décembre 2022 a désigné Monsieur GIRAUDON Michel, délégué titulaire et Madame GARREC Marie déléguée suppléante.

Le comité syndical prend acte de ces modifications et installe immédiatement les membres désignés ci-dessus dans leurs fonctions respectives.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT ET MEMBRE DE BUREAU

Monsieur le Président propose de reporter le point élection, car l'avis de la préfecture concernant la démission de Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS, pour raison de santé, n'a pas été donnée.

Les élections d'un vice-président et de membres de bureau sont donc reportés.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023- PRESENTATION DU RAPPORT

(Délibération)

Monsieur le Président informe que le syndicat est soumis au débat des orientations budgétaires, EPCI, comprenant au moins une commune de + 3500 habitants.

Monsieur le Président expose l'aspect budgétaire prévisionnel 2023 ainsi que les éléments du rapport des orientations budgétaires, soit :

Dans le cadre de la GEMAPI et fonctionnement général :

Il est fait acte des recettes prévisionnelles :

- Fin des subventions issues du contrat territorial : fin du contrat (2016-2021)
- Contributions des membres – produit attendu augmenté de 7%
- Capacité d'autofinancement.
-

Et des dépenses prévisionnelles :

- Fin des travaux liés à la fin du contrat territorial 2016-2021,
- Fin de l'étude bilan et perspective du nouveau contrat,
- Prévention des inondations : étude et fonctionnement du dispositif et d'information hydraulique.
- Fonctionnement général du syndicat : charges de fonctionnement, salaires et charges de personnel soit 6 ETP, et autres charges de gestion courante et financières.

L'année 2023, année de transition entre deux contrats :

Dans le cadre du Hors GEMAPI : item 10 – ouvrages appartenant au syndicat :

Il est fait acte des recettes prévisionnelles :

- Contributions des membres – produit attendu identique à n-1.

Et des dépenses prévisionnelles :

- Fonctionnement et entretien des ouvrages
- Remboursement de l'emprunt (transfert issu de la dissolution des syndicats)

Les dispositions ci-dessus étant exposées, et, après débats des membres délégués présents,

Le comité syndical, donne acte de l'organisation des orientations budgétaires et valide à l'unanimité l'exposé de l'aspect budgétaire 2023.

Observation - dossier « repère et échelle de crue »

Un membre délégué souhaite que le dossier « repère et échelle de crue » soit remis dans les prévisions 2023 et que les communes soient de nouveau contactées sur ce sujet.

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES 2023

(Délibération)

Conformément aux dispositions statutaires :

Contribution des membres selon le mode de calcul suivant :

- 4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau) »

Et la clé répartition est ramenée en % entre les membres.

Monsieur le président propose, et conformément à l'exposé des orientations budgétaires :

1. : Les clés de répartition :
 - GEMAPI : contributions des EPCI à FP

- Hors GEMAPI : contributions des communes et des EPCI à FP

2. Modalités d'appel des cotisations :

- Acompte de 50 % au 1^{er} semestre 2023
- Solde de 50% au second semestre 2023

3. Montant des financements 2023 : produits attendus

- GEMAPI : 364 000 €
- Hors GEMAPI (ouvrages) : 60 000 €

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité :

- le mode de calcul et la clé de répartition en % des membres,
- de faire appel de la cotisation en deux fois,
 - 50% au cours du 1^{er} semestre
 - Solde de 50% au second semestre.
- le montant des contributions, par membre, (voir annexe ci-joint)
 - Pour un produit attendu de 364 000 € pour la GEMAPI,
 - Et 60 000 € pour le Hors GEMAPI.

PARTICIPATIONS DES MEMBRES 2023

GEMAPI	Montant des contributions 2023		1er semestre 2023	2e semestre 2023
MEMBRES EPCI-FP	Clé repartition %	364 000.00 €	182 000.00 €	182 000.00 €
AGGLOPOLYS	24.20	88 088.00 €	44 044.00 €	44 044.00 €
CŒUR DE SOLOGNE	12.25	44 590.00 €	22 295.00 €	22 295.00 €
GRAND CHAMBORD	19.46	70 834.40 €	35 417.20 €	35 417.20 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1.20	4 368.00 €	2 184.00 €	2 184.00 €
SAULDRE ET SOLOGNE	2.73	9 937.20 €	4 968.60 €	4 968.60 €
SOLOGNE DES RIVIERES	0.81	2 948.40 €	1 474.20 €	1 474.20 €
VAL DE CHER CONTROIS	5.25	19 110.00 €	9 555.00 €	9 555.00 €
SOLOGNE DES ETANGS	13.83	50 341.20 €	25 170.60 €	25 170.60 €
PORTES DE SOLOGNE	15.02	54 672.80 €	27 336.40 €	27 336.40 €
VAL DE SULLY	3.93	14 305.20 €	7 152.60 €	7 152.60 €
GIENNOIS	0.35	1 274.00 €	637.00 €	637.00 €
LES LOGES	0.97	3 530.80 €	1 765.40 €	1 765.40 €
MONTANT TOTAL	100.00	364 000.00 €	182 000.00 €	182 000.00 €

Hors GEMAPI -Item 10 - ouvrages	Montant des contributions 2023		1er semestre 2023	2e semestre 2023
MEMBRES EPCI -FP et communes	%	60 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
AGGLOPOLYS	29.70	17 820.00 €	8 910.00 €	8 910.00 €
CŒUR DE SOLOGNE	15.60	9 360.00 €	4 680.00 €	4 680.00 €
GRAND CHAMBORD	24.08	14 448.00 €	7 224.00 €	7 224.00 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1.58	948.00 €	474.00 €	474.00 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE			0.00 €	0.00 €
commune d'ARGENT SUR SAULDRE	0.59	354.00 €	177.00 €	177.00 €
Commune de BRINON SUR SAULDRE	2.74	1 644.00 €	822.00 €	822.00 €
Commune de CLEMONT	0.48	288.00 €	144.00 €	144.00 €
CC SOLOGNE DES RIVIERES	1.05	630.00 €	315.00 €	315.00 €
VAL DE CHER CONTROIS	6.60	3 960.00 €	1 980.00 €	1 980.00 €
SOLOGNE DES ETANGS	17.58	10 548.00 €	5 274.00 €	5 274.00 €
PORTES DE SOLOGNE				
VAL DE SULLY				
GIENNOIS				
LES LOGES				
commune de VIENNE EN VAL				
MONTANT TOTAL	100.00	60 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €

RECAPITULATIF PAR COLLECTIVITE MEMBRE

Montant des contributions 2023	GEMAPI		Hors GEMAPI		Produit attendu
MEMBRES EPCI-FP	Clé repartition %	364 000.00 €	%	60 000.00 €	424 000.00 €
AGGLOPOLYS	24.20	88 088.00 €	29.70	17 820.00 €	105 908.00 €
CCEUR DE SOLOGNE	12.25	44 590.00 €	15.60	9 360.00 €	53 950.00 €
GRAND CHAMBORD	19.46	70 834.40 €	24.08	14 448.00 €	85 282.40 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1.20	4 368.00 €	1.58	948.00 €	5 316.00 €
SAULDRE ET SOLOGNE	2.73	9 937.20 €			9 937.20 €
commune d'ARGENT SUR SAULDRE			0.59	354.00 €	354.00 €
Commune de BRINON SUR SAULDRE			2.74	1 644.00 €	1 644.00 €
Commune de CLEMONT			0.48	288.00 €	288.00 €
SOLOGNE DES RIVIERES	0.81	2 948.40 €	1.05	630.00 €	3 578.40 €
VAL DE CHER CONTROIS	5.25	19 110.00 €	6.60	3 960.00 €	23 070.00 €
SOLOGNE DES ETANGS	13.83	50 341.20 €	17.58	10 548.00 €	60 889.20 €
PORTES DE SOLOGNE	15.02	54 672.80 €			54 672.80 €
VAL DE SULLY	3.93	14 305.20 €			14 305.20 €
GIENNOIS	0.35	1 274.00 €			1 274.00 €
LES LOGES	0.97	3 530.80 €			3 530.80 €
commune de VIENNE EN VAL					0.00 €
MONTANT TOTAL	100.00	364 000.00 €	100.00	60 000.00 €	424 000.00 €

POINT SUR L'ETUDE BILAN ET PROSPECTIVE DU PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL

Le dernier COPIL a eu lieu le 12 décembre 2022 – phase 3 :

- Validation du programme d'actions provisoire
- Contact des propriétaires depuis le 10 janvier 2023 pour autorisation
- Ajustement et finalisation du programme d'actions définitif

Le COPIL final étant prévu au 1^{er} trimestre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Barrage de Rouillon : Estimation des travaux d'automatisation

Information : Monsieur Dominique BEGUIN – technicien de rivières, est référent par arrêté préfectoral ministériel et départemental dans le 41 et 45 pour la collecte de cadavres d'espèces protégés (loutre, castor, chat forestier).

Prévention des inondations : Mise à jour des référents crues des communes et des EPCI -FP.

Prochaine réunion du comité syndical : Le jeudi 9 mars à 18h00 - Ecoparc – CC Sologne des étangs à Neung sur Beuvron : vote du BP 2023 – approbation du CDG du CA 2022.

Fin de la séance 19h00

En annexe :

- *Aspect budgétaire prévisionnel 2023*
- *Fiche GEMAPI*
- *Fiche Hors GEMAPI.*
- *Rapport de présentation des orientations budgétaires*

CEREMONIE DE REMISE DU MERITE AGRICOLE

A l'initiative du SEBB et en remerciement des années rendus auprès des syndicats de rivières, **Monsieur René CHICOINEAU a reçu l'ordre du mérite agricole par Monsieur Jean-Paul PRINCE, sénateur du Loir et Cher.**

La cérémonie est suivie du verre de l'amitié.